



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE
-----0000000-----
DIRECTION DE LA PLANIFICATION, DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES (DPAF)
-----0000000-----
PROGRAMME CADRE DES INTERVENTIONS DU FIDA EN MILIEU RURAL AU BÉNIN (ProCaR)
-----0000000-----
PROJET D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DU MARAÎCHAGE (PADMAR)
-----0000000-----

05 BP : 504 COTONOU Tél : (229) 21 35 22 61, 61 65 62 28 ; FAX : (229) 21 35 22 89 ; E-mail : procarbenin@gmail.com ; procar@procarbenin.org

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Objet : Recrutement d'un prestataire en appui au renforcement du dispositif de la Cellule Suivi Evaluation du PADMAR pour assurer le suivi de la remontée des données par les partenaires de mise en œuvre, les TSM et autres acteurs des filières maraîchères.

Référence du marché : **PI_PADMAR_106941**

N° *2.57*./2025/ProCaR/C/RAF/CH-PADMAR/RPM

1. Le présent avis à manifestation d'intérêt (AMI) fait suite au Plan de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP) publié sur le portail web des marchés publics du Bénin, SIGMaP le 26 mars 2025.
2. La République du Bénin représentée par le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, a obtenu un crédit du Fonds International de Développement Agricole (FIDA), pour le financement partiel du Projet d'Appui au Développement du Maraîchage (PADMAR) du Programme Cadre des Interventions du FIDA en Milieu Rural au Bénin (ProCaR). Le ProCaR a l'intention d'utiliser une partie des fonds de ce prêt pour effectuer des paiements au titre des marchés de prestations intellectuelles pour le recrutement d'un prestataire en appui au renforcement du dispositif de la Cellule Suivi Evaluation du PADMAR pour assurer le suivi de la remontée des données par les partenaires de mise en œuvre, les TSM et autres acteurs des filières maraîchères.
3. Les prestations consistent à :
 - ✓ *contribuer à la consolidation du dispositif de collecte et de remontée des données du PADMAR ;*
 - ✓ *consolider le dispositif de collecte des données technico-économiques ;*
 - ✓ *contribuer à la mise en place et au fonctionnement du dispositif de suivi de valorisation des sites aménagés ;*
 - ✓ *contribuer au fonctionnement du logiciel « RUCHE » mis en place au niveau du ProCaR ;*
 - ✓ *contribuer à l'élaboration des programmes de travail et budgets annuels (PTBA), les plans de travail trimestriels ;*
 - ✓ *contribuer à l'organisation des enquêtes périodiques et spécifiques du projet.*

4. Le délai de réalisation de la prestation est de quinze (15) mois.
5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (les qualifications du candidat dans le domaine des prestations, notamment les diplômes, les CV, les références professionnelles concernant l'exécution de marchés analogues à travers les attestations de bonne fin d'exécution et/ou des contrats antérieurs appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants). Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de trois (03) candidatures sont reçues, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres consultants en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires, la procédure en vue de compléter la liste.
6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection figurant au point 8 du présent avis.
7. Le classement sur la liste restreinte sera fait sur la base de l'analyse des curricula vitae des candidats. Les candidats ayant présenté les meilleurs curriculums c'est-à-dire les candidats les plus qualifiés sur la base des expériences acquises et du nombre de prestations analogues seront classés premiers et invités à négocier le marché. En cas d'échec des négociations avec ces derniers, les candidats classés aux meilleurs rangs suivants seront invités à leur tour à la négociation et ainsi de suite.

L'autorité contractante exigera, la soumission d'une proposition technique et financière, préalablement à la négociation.

8. La présélection tiendra compte des critères ci-après :

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous critères d'évaluation et note	Moyens de preuve à fournir par le candidat
1. Niveau d'étude en rapport avec la mission	[25]	Avoir un BAC + 5 en Statistique, en Sciences Agronomiques, Sciences Economiques, Gestion de Projet, en Planification. (25 points) pour copie légalisée 0 point si le diplôme n'est pas légalisée; 0 point si le diplôme fournie est une copie scannée.	Diplôme (copie légalisée)
2. Nombre d'années d'expériences générales à partir de premières expériences attestées du consultant dans le domaine de l'étude	[30]	Disposer d'au moins cinq (05) ans d'expérience générale en suivi évaluation, gestion de projet...etc (15 pts à raison de 3 pts par année d'expérience) Trois (03) années d'expériences professionnelles à un poste se rattachant au Suivi-Evaluation de projet/institution, ou de collecte et traitement de données statistiques et de conduite d'enquête en milieu rural. (15 pts à raison de 5 pts par année d'expérience) 0 point si les attestations ne sont pas légalisées	Copies légalisées des attestations de travail ou de bonne fin d'exécution ou preuves d'expériences appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)



Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous critères d'évaluation et note	Moyens de preuve à fournir par le candidat
		0 point si les attestations sont des copies scannées; 0 point si les attestations ne sont pas accompagnées des pages de garde et de signature des contrats correspondants.	
3. Nombre d'expériences spécifiques dans le domaine de la mission	[45]	Avoir réaliser au moins cinq (05) missions similaires de collecte et traitement de données statistiques et de conduite d'enquêtes en milieu rural (20 points à raison de 04 points par expérience prouvée) Justifier au moins deux missions similaires dans l'appui et l'accompagnement des projets/programmes de développement agricole financés par les bailleurs (15 points à raison de 06 points par expérience prouvée) 0 point si les attestations ne sont pas légalisées 0 point si les attestations sont des copies scannées; 0 point si les attestations ne sont pas accompagnées des pages de garde et de signature des contrats correspondants.	Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)
Point total	100 pts		

9. La note minimale requise pour être présélectionné est *de 70 sur 100 points*.

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le candidat ayant réalisé plus de prestations spécifiques sera privilégié et l'expérience avec un projet financé par le FIDA serait un grand atout. Pour les candidats qui obtiendront les mêmes points et les mêmes nombres de prestations similaires prouvées, le classement sera basé sur le plus grand nombre d'années d'expériences professionnelles ou en dernier ressort sur l'approche genre.

10. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Secrétariat du ProCaR/Cellule passation des marchés du ProCaR, sis à Agonkanmey (GODOMEY), route de l'IITA, Tél (+229) 21 35 22 89/61 65 62 28 ; Email : procarbenin@gmail.com et prendre connaissance des documents de présélection audit Secrétariat, les jours ouvrables aux heures suivantes : 08 heures 00 à 12 heures 00 et de 14 heures 00 à 17 heures 00 (heure locale : GMT+1).

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat et précisant, le cas échéant, la mission pour laquelle ce dernier candidate.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du *08 avril 2025*. Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au Secrétariat du ProCaR/Cellule passation des marchés du ProCaR au 1^{er} étage, sis à Agonkanmey (GODOMEY), route de l'IITA, Tél (+229) 21 35 22 89/61 65 62 28.

12. Les manifestations d'intérêts sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique de l'original scannée sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après : **Secrétariat du ProCaR/Cellule passation des marchés du ProCaR au 1er étage, sis à Agonkanmey (GODOMEY), route de l'IITA** au plus tard le 21.04.2025 à 10 heures 00 (GMT+1). *Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.* Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après **Salle de réunion du ProCaR sis au 1^{er} étage à 10 h 30 minutes** (heure locale de Cotonou, GMT+1).

13. Les candidats peuvent introduire un recours devant la Responsable Passation des Marchés ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de la présente manifestation d'intérêt pour des actes ou décisions leur créant de préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé au Secrétariat du ProCaR.

Ce recours doit invoquer la violation de la réglementation des marchés publics dénoncée.

Ce recours doit être exercé dans les trois (03) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou soit au plus tard, dans les deux (02) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive du Coordonnateur du ProCaR.

La décision du Coordonnateur du ProCaR doit intervenir dans un délai de deux (02) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de satisfaction suite à la réponse donnée à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse du Coordonnateur du ProCaR ou de l'expiration du délai de deux (02) jours mentionnés ci-dessus pour présenter un recours devant l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP). Une copie du recours adressé à l'Autorité de Régulation des Marchés Publics est notifiée au Coordonnateur du ProCaR pour ampliation.

Godomey, le 04. avril.2025

Le Coordonnateur du ProCaR



Dr Ir Sikirou Alabi OLOULOTAN

MODELE DE LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET

(Pour consultant individuel)

[insérer Nom du Candidat]

[Lieu et date]

A

Monsieur le *[Indiquer titre du représentant
de l'autorité Contractante/structure
déconcentrée]*

Objet : Manifestation d'intérêt pour *[indiquer nature de la prestation]*

Monsieur le *[indiquer titre du représentant de l'autorité contractante/structure
déconcentrée]*,

Après avoir examiné le dossier de sélection dont nous accusons réception, nous vous soumettons notre candidature pour *[indiquer nature de la prestation]*.

Notre dossier de candidature comprend :

- 1) la présente lettre de manifestation d'intérêt ;
- 2) le diplôme (copie légalisée) ;
- 3) les preuves des expériences du consultant [copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) ou des attestations/certificats de travail] ;
- 4) le CV daté et signé.

Veillez agréer, Monsieur le *[indiquer le Nom du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée]*, l'assurance de notre considération distinguée.

(Signature du consultant)